

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 2204/2002 de la Commission du 12 décembre 2002 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides d'État à l'emploi

(2006/C 254/02)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	XE 6/06	
État membre	Pologne	
Région	Województwo Świętokrzyskie — 2607053	
Intitulé du régime d'aides	«Programme d'aide régionale aux entreprises de la commune de Kunów»	
Base juridique	Art. 7 ust. 3 ustawy z dnia 12 stycznia 1991 r. o podatkach i opłatach lokalnych (Dz.U. z 2002 r. nr 9, poz. 84, z poz. 84 z późn. zm.), § 2 i § 5 Uchwały nr VI/35/2003 Rady Miejskiej w Kunowie z dnia 24 stycznia 2003 r. w sprawie zwolnień od podatku od nieruchomości dla przedsiębiorców na terenie gminy Kunów (Dz. Urz. Woj. Św. nr 48 poz. 576) oraz Uchwały nr VII/48/03 Rady Miejskiej w Kunowie z dnia 21 lutego 2003 r. w sprawie zmian do Uchwały nr VI/35/03 z dnia 24 stycznia 2003 r. w sprawie zwolnień od podatku od nieruchomości dla przedsiębiorców na terenie gminy Kunów (Dz. Urz. Woj. Św. nr 48 poz. 579)	
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides	Montant total annuel	0,1 million EUR
	Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 5, et les articles 5 et 6 du règlement	Oui
Date de mise en œuvre	29.12.2003	
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006	
Objectif de l'aide	Art. 4: Création d'emplois	Oui
	Art. 5: Embauche de travailleurs défavorisés et de travailleurs handicapés	
	Art. 6: Surcoût lié à l'emploi de travailleurs handicapés	
Secteurs économiques concernés	— Tous les secteurs communautaires ⁽¹⁾ pouvant bénéficier d'aides à l'emploi.	Oui
Nom et adresse de l'autorité responsable	Urząd Miasta i Gminy w Kunowie	
	ul. Warszawska 45B PL-27-495 Kunów	
Autres informations	—	
Aides soumises à l'obligation de notification préalable à la Commission	En conformité avec l'article 9 du règlement	Oui

⁽¹⁾ À l'exception du secteur de la construction navale et des autres secteurs faisant l'objet de règles spécifiques dans les règlements ou directives régissant les aides d'État dont ils bénéficient respectivement.

Numéro de l'aide	XE 14/06	
État membre	Hongrie	
Région	Tout le territoire hongrois	
Intitulé du régime d'aides	Aides aux investissements en faveur de l'emploi	

Base juridique	1. A foglalkoztatás elősegítéséről és a munkanélküliek ellátásáról szóló 1991. évi IV. törvény 18. §-a, valamint 2. A foglalkoztatást elősegítő támogatásokról, valamint a Munkaerőpiaci Alapból foglalkoztatási válsághelyzetek kezelésére nyújtható támogatásról szóló 6/1996. (VII. 16.) MüM rendelet 18. § (3) bekezdése	
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides	Montant global annuel	0,8 million EUR
	Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 5, et avec les articles 5 et 6 du règlement	Oui
Date de mise en œuvre	2.1.2006	
Durée du régime d'aides	28.2.2006	
Objet de l'aide	Article 4: création d'emplois	Oui
	Article 5: embauche de travailleurs défavorisés et handicapés	
	Article 6: emploi de travailleurs handicapés	
Secteur économique concerné	— Tous les secteurs communautaires pouvant bénéficier d'aides à l'emploi ⁽¹⁾	Oui
Nom et adresse de l'autorité responsable	Ministère de l'Emploi et du Travail	
	Alkotmány u. 3, H-1054 Budapest	
Autres renseignements	—	
Aides soumises à l'obligation de notification préalable à la Commission	En conformité avec l'article 9 du règlement	Oui

(¹) À l'exception du secteur de la construction navale et des autres secteurs faisant l'objet de règles spécifiques dans les règlements ou directives régissant l'ensemble des aides d'État dont ils bénéficient respectivement.